

Propositions du Conseil-exécutif et de la commission

ACE n° 132

2019_07_POM_AGC_Arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion à la Convention intercantonale et inter-autorités relative à l'échange de données pour exploiter des systèmes de suivi et d'analyse de la situation dans le domaine de la délinquance sériele

Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
	Majorité	Minorité	
Arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion à la Convention intercantonale et inter-autorités relative à l'échange de données pour exploiter des systèmes de suivi et d'analyse de la situation dans le domaine de la délinquance sériele			
<i>Le Grand Conseil du canton de Berne,</i> vu l'article 74, alinéa 2 de la Constitution cantonale ¹⁾ , sur proposition du Conseil-exécutif, <i>arrête :</i>			
I.			
Art. 1 1 Le canton de Berne adhère à la Convention intercantonale et inter-autorités relative à l'échange de données pour exploiter des systèmes de suivi et d'analyse de la situation dans le domaine de la délinquance sériele.			

¹⁾ RSB [101.1](#)

Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
	Majorité	Minorité	
<p>Art. 2</p> <p>1 Le Conseil-exécutif est habilité à approuver les modifications de l'accord pour autant qu'elles portent sur des changements mineurs de la procédure ou de l'organisation.</p>			
<p>Art. 3</p> <p>1 Le Conseil-exécutif est habilité à dénoncer la convention conformément à l'article 17, alinéa 2.</p>			
<p>Art. 4</p> <p>1 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.</p>			
<p>Art. 5</p> <p>1 Le présent arrêté est soumis à la votation facultative.</p>			
<p>II.</p>			
<p><i>Aucune modification d'autres actes.</i></p>			
<p>III.</p>			
<p><i>Aucune abrogation d'autres actes.</i></p>			

Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
	Majorité	Minorité	
IV.			
Le présent arrêté du Grand Conseil entre en vigueur le 1 ^{er} septembre 2020.			
Berne, le 13 novembre 2019 Au nom du Conseil-exécutif, le président : Ammann le chancelier : Auer	Berne, le 13 janvier 2020 Au nom de la commission, le président : Moser		Berne, le 12 janvier 2020 Au nom du Conseil-exécutif, le président : Ammann le chancelier : Auer